

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

JUVIGNY ESPACES VERTS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/03/2026	F01260300291	411095	F01260300291	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	RECY					
NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.	5.75	M3	131.50	756.13	20 %
TI	Transport incomplet	0.25		25.00	6.25	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	5.75	UN	1.50	8.63	20 %
506	TAXE CARBONE	5.75	UN	1.50	8.63	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	5.75	UN	2.50	14.38	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	5.75	UN	1.68	9.66	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/05/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	803.68 €
Total TVA :	160.75 €
Total TTC :	964.43 €
RESTE A PAYER :	964.43 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260300291	F01260300291	31/03/2026	411095	JUVIGNY ESPACES VERTS

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 109503 RECY						
12/03/2026	001126117	411095	NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.	5.75	M3
12/03/2026	001126117	411095	552	ECO-PARTICIPATION	5.75	UN